



Carbone Avocats

AARPI – Julien CHARRE et Guillaume BONNET

CARCASSONNE - Le parc d'Henri
N° PEGAO : 110 110 055
Recours contre PA

Julien CHARRE

Master 2 Droit de
l'Administration et de la Justice,
option Droit Public
j.charre@carbone-avocats.fr

Guillaume BONNET

DEA de Droit Public
DESS de Droit des Procédures
g.bonnet@carbone-avocats.fr

Alicia LAMBERT

Master 2 Droit et Gestion de
l'environnement
Master 2 Espace rural et
Environnement
Diplôme Universitaire Gestion
des territoires et
développement durable,
Université de Montpellier
a.lambert@carbone-avocats.fr

Mathilde CASSORLA

Master 2 Droit privé et public de
la santé
Diplôme Universitaire Droit et
pratique du contentieux
administratif, Université de
Montpellier I
m.cassorla@carbone-avocats.fr

Avocats inscrits au barreau
de Montpellier

Entreprise HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN113 - BP 30020
34741 VENDARGUES

Montpellier, le 30 mars 2026

Dossier : HECTARE c. DUTERTRE | 00106

FACTURE N°2600059

(Détail en annexe)

Libellé	Taux de TVA	HT
Honoraires	20,00 %	1 375,00 €

Total HT soumis à TVA : 1 375,00 €
Total TVA : 275,00 €
Total TTC : 1 650,00 €
Total HT non soumis : 0,00 €
Total TTC à régler : 1 650,00 €

Païement à Réception

Cette facture est à acquitter à l'ordre de l'AARPI CARBONE AVOCATS
(Numéro de facture à rappeler lors du règlement)

Références bancaires pour tout virement :

IBAN : FR76 1660 7003 5688 3210 2888 855 - BIC : CCBPFRPPPPG

Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est susceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Bon pour accord
31/03/2026
Manon KOELH

Carbone Avocats

AARPI

39 boulevard des Arceaux – 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 05 67 48 - contact@carbone-avocats.fr

Siret : 93860520100012 Membre d'une association de gestion agréée N° TVA FR93 938 605 201

Détail de la facture

Liste des temps passés

Date	Libellé	Durée / Qté	Montant facturé
06/03/2026	Suivi du dossier – Constitution	00:30	62,50 €
13/03/2026	Analyse recours - Rédaction d'une demande de rejet pour irrecevabilité manifeste	02:30	312,50 €
18/03/2026	Analyse de la requête - Rédaction d'un mémoire en réponse - Echanges sur le projet de mémoire	06:00	750,00 €
20/03/2026	Intégration des dernières pièces et reprise du mémoire en réponse - Bordereau - Dépôt Télérecours	02:00	250,00 €
Total		11:00	1 375,00 €